



Convention sur la lutte contre la désertification

Distr. générale
14 mars 2022
Français
Original : anglais

Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention

Vingtième session

Abidjan (Côte d'Ivoire), 12–18 mai 2022

Point 2 c) de l'ordre du jour provisoire

Mise en œuvre efficace de la Convention aux niveaux national, sous-régional et régional

Résultats des institutions et organes subsidiaires de la Convention

Rapport sur les résultats des institutions et organes subsidiaires de la Convention (2020-2021)

Note du secrétariat*

Résumé

Le présent document rend compte des progrès accomplis par le secrétariat et le Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification en vue d'atteindre les objectifs et résultats définis dans le cadre de résultats quadriennal de la Convention (voir décision 1/COP.14), tels qu'évalués par rapport aux indicateurs de résultats énoncés dans ledit cadre. Il donne aussi une brève description des réalisations et des principales activités menées pendant l'exercice biennal 2020-2021 par chaque programme du secrétariat et par le Mécanisme mondial. En outre, il récapitule les ressources utilisées en 2020-2021.

* Il a été convenu que le présent document serait publié après la date normale de publication en raison de circonstances indépendantes de la volonté du soumetteur.



Table des matières

| | <i>Paragraphes</i> | <i>Page</i> |
|--|--------------------|-------------|
| I. Introduction | 1–3 | 3 |
| II. Vue d'ensemble des dépenses | 4–8 | 3 |
| III. Principales réalisations en 2020-2021 : Cadre de résultats de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification | 9–25 | 6 |
| A. Objectif stratégique 1 : Améliorer l'état des écosystèmes touchés, lutter contre la désertification et la dégradation des terres, promouvoir la gestion durable des terres et favoriser la neutralité en matière de dégradation des terres..... | 11–15 | 6 |
| B. Objectif stratégique 2 : Améliorer les conditions de vie des populations touchées | 16–19 | 9 |
| C. Objectif stratégique 3 : Atténuer les effets de la sécheresse, s'y adapter et les gérer afin de renforcer la résilience des populations et des écosystèmes vulnérables..... | 20–22 | 11 |
| D. Objectif stratégique 4 : Faire en sorte qu'une mise en œuvre efficace de la Convention procure des avantages pour l'environnement mondial | 23 | 13 |
| E. Objectif stratégique 5 : Mobiliser des ressources financières et non financières importantes et additionnelles à l'appui de la mise en œuvre de la Convention par l'instauration de partenariats efficaces aux niveaux mondial et national..... | 24–25 | 14 |
| IV. Résultats obtenus par le programme du secrétariat | 26–61 | 16 |
| A. Direction exécutive et administration | 26–35 | 16 |
| B. Communications | 36–44 | 17 |
| C. Relations extérieures, politiques et mobilisation | 45–53 | 18 |
| D. Science, technologie et innovation | 54–59 | 19 |
| E. Services administratifs..... | 60–61 | 20 |
| V. Réalisations du Mécanisme mondial | 62–69 | 20 |
| VI. Conclusions et recommandations | 70 | 22 |

I. Introduction

1. Le secrétariat et le Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (la Convention) planifient et exécutent leurs travaux et en suivent l'état d'avancement au moyen de plans de travail quadriennaux et de programmes de travail biennaux chiffrés. Ces plans et programmes de travail sont établis selon une méthode de gestion axée sur les résultats. À la fin de chaque exercice biennal, le secrétariat et le Mécanisme mondial communiquent des informations sur les résultats qu'ils ont obtenus dans l'exécution du plan et programme de travail, en suivant une méthode de gestion axée sur les résultats.

2. Le présent rapport expose les résultats obtenus et les ressources utilisées par le secrétariat et le Mécanisme mondial en 2020-2021, sur la base du cadre de résultats de la Convention figurant dans la décision 1/COP.14. Il donne un aperçu des progrès accomplis en vue d'atteindre les objectifs et résultats définis dans le cadre de résultats, tels que mesurés à l'aune des indicateurs figurant dans ledit cadre. Il donne aussi une brève description des réalisations et des principales activités menées pendant l'exercice biennal 2020-2021 par chaque programme du secrétariat et par le Mécanisme mondial.

3. Il convient de lire en parallèle les informations sur les résultats financiers des fonds d'affectation spéciale de la Convention pour 2020-2021 qui figurent dans le document ICCD/COP(15)/7.

II. Vue d'ensemble des dépenses

4. Le tableau 1 présente les dépenses engagées au 31 décembre 2021 par chaque programme du secrétariat et par le Mécanisme mondial, au titre du Fonds d'affectation générale pour le budget de base de la Convention, qui se chiffraient à 1,47 million d'euros au taux de change moyen utilisé pour l'exercice biennal, ce qui représentait 89,9 % du budget de base. Des informations complémentaires sont fournies sur les dépenses engagées au regard du budget reporté d'un montant de 1,8 million d'euros en faveur de l'Initiative sur la sécheresse.

Tableau 1
Dépenses par programme, au 31 décembre 2021 (En euros)

| | Budget approuvé 2020-2021 | Dépenses au 31 décembre 2021 | Solde | Pourcentage des dépenses |
|---|------------------------------|---------------------------------|------------------|-----------------------------|
| <i>I. Programmes du secrétariat</i> | | | | |
| A. Direction exécutive et administration | 2 026 838 | 1 873 494 | 153 344 | 92,4 |
| B. Communications | 1 122 590 | 1 069 928 | 52 662 | 95,3 |
| C. Relations extérieures, politiques et mobilisation | 2 183 874 | 1 935 940 | 247 934 | 88,6 |
| D. Science, technologie et innovation | 3 205 370 | 2 846 436 | 358 934 | 88,8 |
| E. Services administratifs | 2 307 045 | 2 235 105 | 71 940 | 96,9 |
| <i>II. Mécanisme mondial</i> | | | | |
| F. Mécanisme mondial | 3 694 905 | 3 105 009 | 589 896 | 84,0 |
| Montant total du budget de base (A-F) | 14 540 622 | 13 065 912 | 1 474 711 | 89,9 |
| Initiative sur la sécheresse | 876 117 | 550 434 | 325 683 | 62,8 |

5. Comme présenté dans le document sur le programme et budget intermédiaires pour 2022¹ de la deuxième session extraordinaire de la Conférence des Parties, le secrétariat et le Mécanisme mondial ont accumulé de l'épargne au cours de l'exercice 2020-2021, principalement du fait des restrictions liées à la pandémie qui ont limité les voyages et les réunions. Les réunions des bureaux de la Conférence des Parties, du Comité de la science et de la technologie (CST) et du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention

¹ ICCD/COP/(ES-2)/2.

(CRIC) se sont tenues pour la plupart en ligne, ce qui a permis de réaliser des économies au titre du programme Direction exécutive et administration et du programme Science, technologie et innovation (STI). Presque toutes les réunions de l'Interface science-politique (ISP) convoquées dans le cadre du programme STI ainsi que celles des annexes concernant la mise en œuvre au niveau régional avec les bureaux de liaison régionaux organisées dans le cadre du programme Relations extérieures, politiques et mobilisation, se sont également tenues de manière virtuelle. Des économies ont été réalisées sur les frais de personnel en raison des postes non pourvus tout au long de l'exercice biennal. Néanmoins, le montant global des économies dont il a été fait état lors de la deuxième session extraordinaire de la Conférence des Parties a diminué passant de 1,51 million d'euros à 1,47 million d'euros du fait de coûts non prévus liés à la maintenance d'Umoja pour 2020 et 2021.

6. Le tableau 2 présente les dépenses au titre du budget de base, par objet de dépense.

Tableau 2

Dépenses au titre du budget de base du secrétariat et du Mécanisme mondial, par objet de dépense, au 31 décembre 2021 (En euros)

| <i>Objet de dépense</i> | <i>Budget approuvé 2020-2021</i> | <i>Dépenses au 31 décembre 2021</i> | <i>Solde</i> | <i>Pourcentage des dépenses</i> |
|---|--------------------------------------|---|------------------|-------------------------------------|
| Dépenses de personnel | 10 946 166 | 10 412 488 | 533 678 | 95,1 |
| Services contractuels | 763 660 | 937 468 | (173 808) | 122,8 |
| Frais de voyage | 670 190 | 165 647 | 504 543 | 24,7 |
| Frais de fonctionnement et autres coûts directs | 2 067 226 | 1 474 303 | 592 923 | 71,3 |
| Fournitures, marchandises et matériels | 57 855 | 11 742 | 46 113 | 20,3 |
| Matériel, véhicules et mobilier | 35 525 | 64 263 | (28 738) | 180,9 |
| Total | 14 540 622 | 13 065 912 | 1 474 711 | 89,9 |

7. Les tableaux 3, 4 et 5 donnent un aperçu de la répartition des postes occupés par des membres du personnel engagés pour une durée déterminée. Au 31 décembre 2021, 56 postes étaient occupés par des fonctionnaires du secrétariat et 12 postes par des fonctionnaires du Mécanisme mondial.

Tableau 3

Nombre de postes permanents et de postes pourvus au secrétariat, par source de financement, au 31 décembre 2021

| | <i>Budget de base</i> | | <i>Fonds supplémentaires</i> | | <i>Fonds de Bonn</i> | | <i>Dépenses d'appui aux programmes</i> | | <i>Total</i> | |
|----------------------|-----------------------|----------------|----------------------------------|----------------|----------------------|----------------|--|----------------|------------------|----------------|
| | <i>Approuvés</i> | <i>Pourvus</i> | <i>Approuvés</i> | <i>Pourvus</i> | <i>Approuvés</i> | <i>Pourvus</i> | <i>Approuvés</i> | <i>Pourvus</i> | <i>Approuvés</i> | <i>Pourvus</i> |
| SGA | 1 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 1 |
| D-2 | 1 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 1 |
| D-1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| P-5 | 7 | 3 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 | 2 | 9 | 5 |
| P-4 | 7 | 7 | 2 | 2 | 0 | 0 | 3 | 3 ^a | 12 | 12 |
| P-3 | 4 | 6 | 3 | 3 | 1 | 1 | 1 | 1 | 9 | 11 |
| P-2 | 1 | 2 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 1 | 2 | 3 |
| Total partiel | 21 | 20 | 5 | 5 | 1 | 1 | 8 | 8 | 35 | 34 |
| G | 10 | 10 | 1 | 1 | 3 | 3 | 8 | 8 ^a | 22 | 22 |
| Total | 31 | 30 | 6 | 6 | 4 | 4 | 16 | 16 | 57 | 56 |

Abréviations : D = Directeur, G = Agents des services généraux, P = Administrateur, SGA = Secrétaire général adjoint.

^a Le financement d'un poste P-4 et d'un poste d'agent des services généraux est partagé entre les secrétariats de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et de la Convention sur la diversité biologique.

Tableau 4

Nombre de postes permanents et de postes pourvus au sein du Mécanisme mondial, par source de financement, au 31 décembre 2021

| | <i>Budget de base</i> | | <i>Fonds supplémentaires</i> | | <i>Total</i> | |
|----------------------|-----------------------|----------------|------------------------------|----------------|------------------|----------------|
| | <i>Approuvés</i> | <i>Pourvus</i> | <i>Approuvés</i> | <i>Pourvus</i> | <i>Approuvés</i> | <i>Pourvus</i> |
| D-1 | 1 | 1 | 0 | 0 | 1 | 1 |
| P-5 | 1 | 1 | 1 | 1 | 2 | 2 |
| P-4 | 2 | 1 | 0 | 0 | 2 | 1 |
| P-3 | 4 | 4 | 1 | 1 | 5 | 5 |
| P-2 | 2 | 0 | 0 | 0 | 2 | 0 |
| Total partiel | 10 | 7 | 2 | 2 | 12 | 9 |
| G | 4 | 3 | 0 | 0 | 4 | 3 |
| Total | 14 | 10 | 2 | 2 | 16 | 12 |

Abréviations : D = Directeur, G = Agents des services généraux P = Administrateur.

Tableau 5

Répartition par classe de tous les postes pourvus, au 31 décembre 2021

| <i>Classe</i> | <i>Direction exécutive et administration</i> | <i>Communications</i> | <i>Relations extérieures, politiques et mobilisation</i> | <i>Science, technologie et innovation</i> | <i>Services administratifs</i> | <i>Mécanisme mondial</i> | <i>Total</i> |
|----------------------|--|-----------------------|--|---|--------------------------------|--------------------------|--------------|
| | | | | | | | |
| SGA | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 |
| D-2 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 |
| D-1 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 2 |
| P-5 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 2 | 7 |
| P-4 | 2 | 0 | 5 | 4 | 1 | 1 | 13 |
| P-3 | 3 | 1 | 5 | 1 | 1 | 5 | 16 |
| P-2 | 0 | 1 | 1 | 1 | 0 | 0 | 3 |
| Total partiel | 9 | 3 | 12 | 7 | 3 | 9 | 43 |
| G | 5 | 5 | 2 | 3 | 7 | 3 | 25 |
| Total | 14 | 8 | 14 | 10 | 10 | 12 | 68 |

Abréviations : D = Directeur, P = Administrateur, SGA = Secrétaire général adjoint.

8. Le tableau 6 montre la répartition géographique par zone géographique et par sexe de tous les postes pourvus dans la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur au secrétariat et au sein du Mécanisme mondial.

Tableau 6

Répartition par zone géographique et par sexe de tous les postes pourvus dans la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur, au 31 décembre 2021

| <i>Classe</i> | <i>Afrique</i> | <i>Asie</i> | <i>Amérique latine et Caraïbes</i> | <i>Europe centrale et orientale</i> | <i>Groupe des États d'Europe autres États</i> | <i>Hommes</i> | <i>Femmes</i> | <i>Pourvus</i> |
|---------------|----------------|-------------|------------------------------------|-------------------------------------|---|---------------|---------------|----------------|
| | | | | | | | | |
| SGA | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 1 |
| D-2 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 1 | 1 |
| D-1 | 1 | 0 | 0 | 0 | 1 | 1 | 1 | 2 |
| P-5 | 3 | 1 | 1 | 0 | 2 | 3 | 4 | 7 |

| Classe | Afrique | Asie | Amérique latine et Caraïbes | Europe centrale et orientale | Groupe des États | Hommes | Femmes | Pourvus |
|-----------------------------|-------------|-------------|-----------------------------|------------------------------|--------------------------------------|-------------|-------------|--------------|
| | | | | | d'Europe occidentale et autres États | | | |
| P-4 | 2 | 3 | 2 | 0 | 6 | 7 | 6 | 13 |
| P-3 | 3 | 4 | 2 | 1 | 6 | 7 | 9 | 16 |
| P-2 | 1 | 0 | 0 | 0 | 2 | 1 | 2 | 3 |
| Total partiel | 11 | 8 | 5 | 1 | 18 | 20 | 23 | 43 |
| Pourcentage du total | 25,6 | 18,6 | 11,6 | 2,3 | 41,9 | 46,5 | 53,5 | 100,0 |

Abbreviations : D = Directeur, P = Administrateur, SGA = Secrétaire général adjoint.

III. Principales réalisations en 2020-2021 : Cadre de résultats de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification

9. Le cadre de résultats (2020-2023), tel qu'il figure dans la décision 1/COP.14, s'articule autour des cinq objectifs stratégiques énoncés dans le Cadre stratégique de la Convention (2018-2030). Il présente les principaux résultats escomptés sur quatre ans (2020-2023) et les indicateurs correspondant à chaque objectif stratégique, compte tenu des mandats du secrétariat et du Mécanisme mondial ainsi que des priorités définies par la COP.

10. Dans les pages suivantes, les résultats obtenus en 2020-2021 sont présentés sous forme de brèves descriptions précisant la manière dont les activités entreprises par le secrétariat et le Mécanisme mondial ont contribué à la réalisation des objectifs stratégiques. En outre, pour chaque objectif stratégique, les progrès accomplis en vue de l'obtention des résultats quadriennaux correspondants sont décrits plus en détail, l'accent étant mis sur le contenu de leurs indicateurs respectifs.

A. Objectif stratégique 1 : Améliorer l'état des écosystèmes touchés, lutter contre la désertification et la dégradation des terres, la gestion durable des terres et favoriser la neutralité en matière de dégradation des terres

11. Au cours du premier trimestre du cadre stratégique 2018-2030, une base solide a été posée pour des mesures efficaces visant à améliorer l'état des écosystèmes touchés. Cent six pays parties ont concrétisé leurs objectifs de neutralité en matière de dégradation des terres (NDT) par des cibles volontaires, et 23 autres sont en train de le faire. Selon une récente évaluation mondiale des engagements en matière de restauration des terres², ces cibles représentent les engagements volontaires pris par les pays parties pour restaurer plus de 450 millions d'hectares de terres dégradées. En d'autres termes, si ces cibles sont atteintes, le premier objectif du cadre stratégique 2018-2030 sera réalisé, apportant ainsi une contribution notable au programme mondial de restauration des terres et à la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (2021-2030).

12. Certains progrès ont déjà été accomplis dans la réalisation des cibles de NDT, notamment grâce aux activités du Mécanisme mondial et aux partenariats qui visent à transformer les cibles en projets et programmes porteurs de changement. Actuellement, 74 pays collaborent avec le Mécanisme mondial dans ce cadre, et, à ce jour, un financement a été accordé pour 14 projets nationaux et deux projets régionaux. Le Mécanisme mondial accroît encore son soutien à la conception de projets porteurs de transformations en instaurant un partenariat pour la préparation de projets.

² <<https://www.pbl.nl/en/publications/goals-and-commitments-for-the-restoration-decade>>.

13. L'intégration de la NDT dans le cadre plus large de la planification de l'utilisation des terres et de la prise de décisions est une condition préalable à l'amélioration et à la préservation des terres saines à long terme. Le rapport technique de l'ISP et les recommandations connexes fournissent des orientations efficaces à cette fin. En outre, l'actualisation du guide des bonnes pratiques³ pour les indicateurs de progrès relatifs aux terres (qui servent également de sous-indicateurs de l'objectif de développement durable (ODD) 15.3.1) et des outils pour l'établissement des rapports nationaux de la Convention permet la fourniture continue de données fiables sur l'état des terres et sur les progrès réalisés, favorisant des décisions politiques ciblées et un appui à la mise en œuvre.

14. Le potentiel de la NDT en tant qu'accélérateur et intégrateur pour la réalisation du Programme 2030 et la reprise après la COVID est de plus en plus largement admis. L'Initiative Grande Muraille verte en Afrique et l'Initiative mondiale du G20 sur la réduction de la dégradation des terres et l'amélioration de la conservation des habitats terrestres, entre autres, représentent des engagements massifs et multipartites en faveur de la NDT et de la réalisation des objectifs stratégiques de la Convention.

15. Le secrétariat et le Mécanisme mondial ont contribué à mieux faire connaître la NDT et les mesures connexes et ont assuré la diffusion régulière de nouvelles informations à ce sujet. Leurs activités de sensibilisation et de mobilisation ainsi que la diffusion d'informations scientifiques pouvant servir à la prise de décisions politiques sont essentielles afin de rallier le soutien politique, technique et financier nécessaire pour permettre aux pays de progresser vers la NDT.

Principal résultat escompté en 2020-2023

1.1 Réduction de la superficie des zones touchées par la désertification et la dégradation des terres

Indicateur 1.1 : Les pays parties touchés exécutent des activités destinées à atteindre les cibles qu'ils ont définies pour lutter contre la dégradation des terres et remettre celles-ci en état.

À la fin de l'exercice biennal 2020-2021, 129 pays avaient rejoint le Programme de définition de cibles de NDT de la Convention et 106 d'entre eux avaient déjà atteint les cibles qu'ils s'étaient fixées. Les rapports nationaux complets sur la NDT (ainsi que les notes de haut niveau pour les pays où le gouvernement adopte officiellement de telles cibles) sont publiés dans le Pôle de connaissances de la Convention. Actuellement, 100 rapports nationaux et 64 notes de haut niveau sur la NDT sont disponibles en ligne⁴.

Soixante-quatorze pays travaillent avec le Mécanisme mondial et ses partenaires pour mettre au point des notes de cadrage nationales et/ou régionales pour les projets et programmes transformateurs de neutralité en matière de dégradation des terres. Cette coopération comprend actuellement 59 projets nationaux, dont 23 ont donné lieu à des notes de cadrage et 6 projets régionaux/multinationaux (regroupant 41 pays) dont 3 ont été mis en œuvre. En outre, une proposition de portée mondiale, concernant le financement des activités habilitantes du Fonds pour l'environnement mondial, est en cours d'élaboration. Parmi les notes de cadrage achevées, 14 au niveau national et 2 au niveau régional concernant 24 pays en tout ont été approuvées pour mise en œuvre ultérieure et accès aux fonds de développement. Parmi ces notes approuvées, 7 sont déjà devenues des descriptifs de projet à part entière et 8 autres sont en cours d'élaboration en vue de leur approbation finale par la source de financement. Trois projets sont en cours d'exécution. Pour faire progresser la réalisation des objectifs de NDT, le Mécanisme mondial remanie son partenariat pour la préparation de projet afin d'associer différents partenaires stratégiques pour améliorer l'appui à la préparation de projets et à la mobilisation de ressources techniques et financières.

Le secrétariat et le Mécanisme mondial ont poursuivi leur coopération avec le Service forestier coréen et le Programme des Nations Unies pour l'environnement dans le cadre du Partenariat pour le verdissement des terres arides afin d'apporter des réponses aux nouveaux problèmes posés par la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse (DDTS). Depuis 2017, des projets pilotes bénéficient d'un appui dans neuf pays, dont quatre sont achevés.

³ <https://www.unccd.int/sites/default/files/documents/2021-09/UNCCD_GPG_SDG-Indicator-15.3.1_version2_2021.pdf>.

⁴ <<https://knowledge.unccd.int/home/country-information/countries-with-voluntary-ldn-targets>>.

Les solutions fondées sur la nature et les terres, notamment l'engagement en faveur de la NDT, ont gagné en visibilité sur la scène internationale et elles ont été mises en avant lors de nombreuses manifestations et processus au cours de la période 2020-2021. Le Président de l'Assemblée générale des Nations Unies, avec le soutien du secrétariat de la Convention, a organisé un dialogue de haut niveau sur la DDTS en juin 2021. La COP 26 de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) a mis l'accent sur la nature et la protection des écosystèmes terrestres figure parmi les objectifs clés du projet de cadre mondial pour la biodiversité pour l'après 2020. De nombreux partenariats et programmes importants axés sur la restauration des terres ont été créés ou élargis, notamment l'Initiative mondiale du G20 sur la réduction de la dégradation des terres et l'amélioration de la conservation des habitats terrestres et l'Initiative Grande Muraille verte pour le Sahara et le Sahel.

Le secrétariat et le Mécanisme mondial, en collaboration avec les agences partenaires, ont mis au point une panoplie complète de produits de partage des connaissances sur la définition des cibles de NDT, y compris sept études thématiques et un ensemble de données s'y rapportant pour les partenaires intéressés. Une section consacrée à la NDT a été ajoutée au Pôle de connaissances⁵.

Principal résultat escompté en 2020-2023

1.2 Informations à jour sur l'état de désertification et de dégradation des terres

Indicateur 1.2 : Les Parties touchées ont accès à des données par défaut plus précises et à de meilleurs outils pour le prochain cycle d'établissement de rapports nationaux au titre de la Convention

Le système d'examen des résultats et d'évaluation de la mise en œuvre (PRAIS) de la Convention a été considérablement amélioré au cours de l'exercice biennal 2020-2021. En conséquence, la plateforme en ligne (PRAIS 4) comprend plusieurs nouvelles fonctionnalités pour le cycle de 2022 de présentation des rapports, notamment des nouveaux outils d'exploration et de visualisation des données. En outre, certains changements ont été apportés aux indicateurs et aux formulaires d'établissement de rapport et les directives méthodologiques pour les indicateurs préexistants ont été mises à jour. Le portail pour la communication d'informations est désormais accessible et les Parties bénéficieront d'une assistance technique et d'un soutien au renforcement des capacités pour la préparation de leurs rapports. L'appui sera essentiellement apporté en ligne, à l'aide de tutoriels et de vidéos préenregistrées qui permettront aux Parties d'interpréter les données et de remplir correctement les formulaires publiés sur la plateforme. Certaines réunions en ligne comprendront des sessions de questions-réponses, au cours desquelles les Parties pourront obtenir des précisions pour résoudre les problèmes rencontrés lors de l'établissement de leurs rapports.

La base d'utilisateurs des données contenues dans les rapports nationaux s'est élargie au-delà des Parties et du secrétariat pour inclure, entre autres, les demandes émanant des médias et des universitaires. C'est la raison pour laquelle il a été décidé, lors de la conception et de la mise au point des spécifications de PRAIS 4, de proposer un socle modulable, fondé sur des normes et extensible, afin de créer un centre de données global de la Convention capable de traiter ces demandes à long terme.

Principal résultat escompté en 2020-2023

1.3 Les pays parties touchés utilisent des informations à fondement scientifique utiles à l'élaboration de politiques qui découlent de la Convention pour lutter contre la désertification et la dégradation des terres et contribuer à la neutralité en termes de dégradation des terres

Indicateur 1.3 : La coopération scientifique qui s'instaure en vertu de la Convention fournit des informations à fondement scientifique utiles à l'élaboration de politiques pour lutter contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse et contribuer à la neutralité en termes de dégradation des terres.

Le secrétariat a aidé l'ISP à élaborer un rapport technique dans lequel elle fait la synthèse des données scientifiques sur la contribution potentielle de la planification intégrée de l'utilisation des terres et de l'aménagement intégré des territoires à un changement positif et porteur de transformation en ce qui concerne la neutralité en matière de dégradation des terres. Les principaux éléments de ce rapport technique reposent sur deux rapports d'information thématiques élaborés par des experts mandatés en collaboration avec des membres de l'ISP et des observateurs. La version préliminaire du rapport technique a été examinée par tous les membres de l'ISP et des représentants des organisations ayant le statut d'observateurs auprès de l'Interface et a également fait l'objet d'un examen scientifique indépendant. La version finale du rapport technique intitulé « The Contribution of Integrated Land Use Planning and Integrated Landscape Management to Implementing Land Degradation Neutrality: Entry Points and Support Tools » (Contribution de la planification intégrée de l'utilisation des terres et de l'aménagement intégré des territoires à la réalisation de la neutralité en matière de dégradation des terres : points de départ et outils), ainsi qu'une note d'orientation connexe seront publiés en ligne en mai 2022.

Une deuxième édition du rapport de la Convention intitulé « Perspectives territoriales mondiales » et un résumé à l'intention des décideurs sont sur le point d'être achevés. Le rapport a été préparé sous la supervision d'un comité directeur en collaboration avec de nombreux experts. Deux rapports thématiques régionaux sur la restauration des écosystèmes, l'un sur l'Europe centrale et orientale et l'autre sur l'Afrique australe, ont été élaborés en préparation du rapport sur les Perspectives territoriales mondiales et seront mis en ligne dans les prochains mois.

Le Pôle de connaissances de la Convention a été amélioré afin de faciliter l'accès des centres de liaison nationaux et des autres parties prenantes intéressées aux produits ainsi qu'aux informations fondées sur des données scientifiques utiles à l'élaboration des politiques de l'ISP.

⁵ <<https://knowledge.unccd.int/ldn/land-degradation-neutrality-homepage>>.

B. Objectif stratégique 2 : Améliorer les conditions de vie des populations touchées

16. Des progrès satisfaisants ont été réalisés en ce qui concerne la promotion de la création d'emplois et de revenus liés à la terre, la participation des femmes et la reconnaissance des droits fonciers dans le contexte de la mise en œuvre de la Convention.

17. Le potentiel des activités fondées sur la gestion des terres en matière de création d'emplois et de croissance verte dans l'optique d'une amélioration de la sécurité et de la stabilité est de plus en plus reconnu. La Convention est devenue un partenaire important pour de nombreuses organisations et initiatives travaillant sur des questions connexes.

18. Les femmes jouent souvent un rôle crucial pour préserver et améliorer la fertilité des sols et la productivité des terres. Le soutien apporté aux Parties par le secrétariat et le Mécanisme mondial pour prendre en compte les questions de genre dans les plans et programmes de lutte contre la DDTS a été fructueux, la quasi-totalité des profils de pays ayant des cibles de NDT et des plans nationaux de lutte contre la sécheresse (PNL) mentionnant le genre. Cependant, la mesure dans laquelle les questions de genre sont prises en compte varie d'un pays à l'autre. Grâce au Caucus sur le genre, leur prise en compte dans le processus de prise de décisions de la COP devrait s'améliorer dans les années à venir.

19. Un guide technique spécifique à la Convention pour l'incorporation des aspects relatifs à l'occupation des terres dans les projets et programmes sur la neutralité en matière de dégradation des terres a été élaboré et des activités de collaboration ont débuté afin de contribuer à sa bonne utilisation.

Principal résultat escompté en 2020-2023

2.1 Les pays parties touchés tirent parti des activités fondées sur la gestion des terres pour créer des conditions de vie plus stables et plus sûres

Indicateur 2.1 : Le potentiel des activités fondées sur la gestion des terres dans l'optique d'une amélioration de la sécurité et de la stabilité est reconnu

Le secrétariat et l'Organisation internationale pour les migrations ont poursuivi leur coopération en vue de comprendre et d'analyser la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse en tant que facteur de migration, de sensibiliser au lien entre sécurité foncière et migration et d'élaborer des politiques et des pratiques qui associent la gestion durable des terres à une migration sûre, régulière et ordonnée. Deux études commandées par le secrétariat sont en cours, l'une pour les pays d'Asie centrale et l'autre pour les Balkans occidentaux.

L'étude sur l'Asie centrale a été lancée en juin 2021 pour évaluer les perspectives de création d'emplois par la promotion de pratiques agricoles durables et l'amélioration des compétences des jeunes ruraux et des migrants retournant dans ces pays. Elle montrera également comment une croissance verte basée sur la terre et des chaînes de valeur durables peut constituer un filet de sécurité sociale pour les populations rurales en créant des emplois, en dégageant d'autres revenus et en décourageant l'exode massif et l'abandon des terres. L'étude consacrée aux Balkans occidentaux a mis au point un modèle théorique pour tirer parti des transferts de fonds et des investissements de la diaspora dans la remise en état des terres et la gestion durable des terres dans la région. Elle comprendra également un mécanisme de financement assorti d'un modèle d'activité, d'un plan de participation des clients et des prévisions de rendements économiques et financiers, y compris une analyse des incitations et autres ressources financières complémentaires nécessaires.

Le secrétariat et le Mécanisme mondial ont soutenu l'Initiative Grande Muraille verte pour le Sahara et le Sahel qui vise à créer 10 millions d'emplois verts dans les zones rurales, entre autres objectifs, grâce à une mosaïque de paysages verts et productifs dans 11 pays. Le secrétariat et le Mécanisme mondial ont en outre noué plusieurs partenariats autour du lien entre la sécurité foncière et les migrations, notamment avec le Fonds international de développement agricole (FIDA) pour soutenir l'Initiative durabilité, stabilité et sécurité (Initiative 3S) et avec le Service coréen des forêts pour l'Initiative sur les forêts de la paix.

Le programme de résilience rurale du FIDA soutient la mise en œuvre opérationnelle et les dispositions fiduciaires de l'initiative 3S. Il comprend un modèle permettant de tirer parti des transferts de fonds et des investissements des diasporas pour la restauration des terres et la gestion durable des terres dans les pays de l'Initiative 3S en Afrique de l'Ouest. Une collaboration avec le Fonds vert pour le climat visant à réduire les facteurs de migration rurale et de chômage liés au changement climatique a été lancée.

L'objectif de cette initiative est de faciliter la coopération dans le but de parvenir à la neutralité en matière de dégradation des terres dans les situations transfrontalières, les situations sensibles et les situations consécutives à un conflit. Son mandat a été élaboré dans le cadre de consultations multipartites impliquant les Parties, les organismes des Nations Unies et d'autres organisations.

Le secrétariat a activement coopéré avec plusieurs processus politiques et de recherche dans le but de sensibiliser et de promouvoir l'action s'agissant du lien entre la sécurité foncière et les migrations. Ces processus ont principalement concerné les liens entre les villes et les campagnes ainsi que le climat et la sécurité.

Principal résultat escompté en 2020-2023

2.2 Les questions d'égalité des sexes sont davantage prises en considération dans les plans de lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse

Indicateur 2.2 : Les pays parties touchés mettent à profit les orientations et les conseils techniques fournis en vertu de la Convention pour intégrer les questions d'égalité des sexes dans la mise en œuvre et la conception de projets porteurs de transformation axés sur la neutralité en matière de dégradation des terres.

Cette section présente les activités menées et les résultats obtenus dans le cadre du suivi des décisions prises sur le genre et l'occupation des terres lors de la quatorzième session de la COP (COP 14).

Genre : Dans le cadre du plan d'action pour l'égalité des sexes de la Convention, le secrétariat a assuré le renforcement des capacités, mené des recherches pour fournir des formations et des orientations générales, encouragé la mise au point d'outils et l'élaboration de lignes directrices spécifiques à la Convention et soutenu l'intégration des questions de genre dans les différents aspects de la mise en œuvre de la Convention.

Le renforcement des capacités a concerné principalement les centres de liaison nationaux. Il a consisté à présenter les concepts et outils clefs pour l'intégration des questions de genre dans les politiques et les projets et à proposer des exemples et des exercices pour faciliter leur application pratique.

Le secrétariat a commandé une étude sur les effets différenciés de la désertification, de la dégradation des terres et de la sécheresse pour les femmes et les hommes afin de contribuer au développement d'une base de référence sur les questions liées au genre dans ces domaines. Les 55 profils de pays qui ont été établis dans le cadre de l'étude mettent en évidence une convergence importante des questions relatives à l'égalité des sexes et de l'incidence de la désertification, de la dégradation des terres et de la sécheresse. Ses résultats seront présentés à la quinzième session de la Conférence des Parties.

La collaboration s'est poursuivie avec le Panorama mondial des approches et technologies de conservation sur la mise au point d'un outil d'évaluation de la gestion durable des terres intégrant les questions de genre qui permette de collecter et d'analyser les données relatives aux pratiques de ce type de gestion à la lumière des questions de genre. Le projet conjoint vise à combler le manque de données ventilées par sexe, à approfondir l'analyse des modèles d'adoption des pratiques de GDT et à encourager leur adoption dans le monde en tenant compte des questions de genre.

En ce qui concerne l'intégration de ces questions, le secrétariat a continué à élaborer des orientations et à fournir une assistance technique afin de garantir leur prise en compte dans les plans, projets et programmes de neutralité en matière de dégradation des terres et de lutte contre la sécheresse. Presque tous les profils des pays avec des cibles de NDT et les plans nationaux de lutte contre la sécheresse mentionnent le genre, bien que la mesure dans laquelle les questions de genre sont intégrées varie d'un pays à l'autre. Les aspects liés au genre ont également été intégrés aux activités de l'ISP et du Groupe de travail intergouvernemental (GTI) sur la sécheresse. En ce qui concerne l'établissement de rapports, le secrétariat a ajouté des indicateurs ventilés par sexe et une série de questions relatives au genre et à l'autonomisation des femmes dans le modèle de rapport.

L'étude susmentionnée sur les effets différenciés de la DDTS sur les femmes et les hommes a révélé que seul un cinquième des délégués de la COP sont des femmes. Afin de soutenir les contributions des femmes aux processus de prise de décisions de la COP, un Caucus sur le genre a été créé en tant que groupe informel lors de la quatorzième session de la COP par des négociateurs, des représentants de délégations, des organisations de la société civile (OSC) et des scientifiques partageant les mêmes idées et intéressés par les questions de genre liées à la Convention. Le secrétariat facilitera à nouveau la réunion du Caucus sur l'égalité des sexes pendant la quinzième session de la COP.

Le secrétariat et le Mécanisme mondial ont participé au Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes, géré depuis 2018 par l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, et ont ainsi soumis un rapport annuel sur leur performance au regard des indicateurs du Plan d'action. En 2020, ils avaient satisfait aux exigences pour 82% de ces indicateurs ou les avaient dépassées, soit une augmentation de 35 % par rapport aux résultats de 2019. Le secrétariat et le Mécanisme mondial ont également mis en place un processus interne pour renforcer leurs propres capacités, politiques et pratiques afin de soutenir l'inclusion de l'égalité des sexes. Une enquête menée auprès du personnel sur la capacité d'intégration des questions de genre et un audit de genre ont été réalisés en 2020. Les résultats indiquent que le secrétariat et le Mécanisme mondial appliquent la plupart des normes clefs pour la prise en compte des questions de genre ou ont pris des mesures pour le faire. Ils ont commencé à élaborer leur politique en matière d'égalité entre les hommes et les femmes sur la base des conclusions de l'enquête et de l'audit.

Occupation des terres : le secrétariat a collaboré avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et d'autres partenaires concernés à l'élaboration d'un guide technique sur les moyens d'intégrer les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, dans la mise en œuvre de la Convention et de la réalisation de la neutralité en matière de dégradation des terres. Le guide technique a été préparé sur la base de consultations multipartites en ligne et des observations formulées par les Parties lors de la dix-neuvième session du CRIC (CRIC 19). Il met en évidence trois aspects clés à prendre en compte par les responsables politiques et les décideurs, ainsi que par les administrateurs fonciers, dans la conception et la mise en œuvre des engagements et des initiatives de NDT : les droits d'occupation légitimes, la consultation et la participation et la prise en compte des questions de genre. Les neuf mesures pratiques décrites dans le guide technique visent à fournir des solutions qui pourraient aider à résoudre les problèmes fonciers fréquemment rencontrés dans le contexte des plans, cadres juridiques, stratégies et programmes d'action nationaux en faveur de la NDT.

Le secrétariat a mis en place un groupe de travail multipartenaires pour renforcer les actions de plaidoyer et la sensibilisation aux questions foncières. Ce groupe travaille à i) sensibiliser toutes les parties prenantes, en particulier les populations vulnérables, à une gouvernance foncière responsable pour lutter contre la DDTS, ii) s'engager avec les institutions et les OSC au niveau national pour des actions conjointes et iii) orienter les actions que le secrétariat mènera à l'avenir pour promouvoir la sensibilisation à la question de l'occupation des terres. Il prépare actuellement des « pistes d'action » qui constituent un plan de travail concret pour progresser dans la réalisation des objectifs.

Pour assurer le suivi de la question de l'occupation des terres dans le contexte de la Convention, le secrétariat a commandé une étude pour évaluer si des données sur les indicateurs des ODD relatifs à la gouvernance des terres sont disponibles et peuvent être intégrées dans le système de présentation de rapports nationaux au titre de la Convention. Cette étude a révélé que peu de données sont actuellement disponibles pour ces indicateurs et qu'il n'est pas possible de les intégrer dans le processus d'établissement des rapports au titre de la Convention.

C. Objectif stratégique 3 : Atténuer les effets de la sécheresse, s'y adapter et les gérer afin de renforcer la résilience des populations et des écosystèmes vulnérables

20. Des progrès significatifs ont été réalisés en 2020-2021 dans l'élaboration du programme de lutte contre la sécheresse de la Convention et la constitution d'une base solide pour les actions connexes. Le Groupe de travail intergouvernemental sur la sécheresse a fourni des informations et des recommandations nouvelles et approfondies, qui guideront les actions futures visant à lutter contre la sécheresse dans le cadre de la Convention. Près de 70 pays ont travaillé à l'élaboration d'un Plan de développement national, associant les différentes politiques et activités nationales sur la sécheresse afin de jeter les bases d'un plan national de préparation aux sécheresses bien coordonné et efficace. La collaboration entre le secrétariat et le Mécanisme mondial et les principales entités multilatérales travaillant sur les questions de sécheresse s'est intensifiée et étendue et la Boîte à outils sécheresse est un excellent exemple d'un tel produit commun qui rassemble les connaissances et les pratiques de nombreuses organisations spécialisées.

21. L'évaluation des risques, de l'exposition et de la vulnérabilité à la sécheresse est une condition préalable à l'atténuation, à l'adaptation et à la gestion des effets de la sécheresse et au renforcement de la résilience des communautés et des écosystèmes à long terme. Le rapport technique connexe de l'ISP et les recommandations politiques fournissent des conseils efficaces sur l'évaluation de la résilience à la sécheresse aux niveaux national et sous-national. En outre, l'élaboration d'un guide de bonnes pratiques⁶ sur les indicateurs de progrès en matière de sécheresse et le renouvellement des outils pour l'établissement des rapports nationaux au titre de la Convention contribue à fournir en continu des données fiables sur les progrès réalisés aux niveaux national et mondial, ce qui permet de prendre des décisions politiques ciblées et de soutenir la mise en œuvre.

22. Des progrès notables ont également été accomplis en termes de soutien aux Parties pour l'atténuation des causes des tempêtes de sable et de poussière et la réduction des risques et de leurs effets, grâce à l'action dynamique de la Coalition des Nations Unies pour la lutte contre les tempêtes de sable et de poussière lancée lors de la quatorzième session de la COP et à l'élaboration et l'achèvement du Recueil relatif aux tempêtes de sable et de poussière, de

⁶ <https://www.unccd.int/sites/default/files/inline-files/UNCCD_SO3_GPG_DraftForExternalReview_8Feb2021_0.pdf>.

la carte de référence mondiale des zones d'origine des tempêtes de sable et de poussière et de la boîte à outils.

Principal résultat escompté en 2020-2023

3.1 Les effets de la sécheresse sont mieux atténués et gérés, grâce à l'appui et aux informations obtenus en vertu de la Convention

Indicateur 3.1 : Les Parties touchées utilisent les informations découlant du processus de la Convention pour achever et mettre en œuvre des plans nationaux de lutte contre la sécheresse.

Au cours de l'exercice biennal 2020-2021, la sécheresse a été abordée sous différents angles. Les travaux de l'ISP et du GTI sur la sécheresse ont été facilités et les deux organes d'experts soumettront leurs rapports à la quinzième session de la COP. Le secrétariat et le Mécanisme mondial ont continué à mettre en œuvre l'Initiative sur la sécheresse, en s'attachant à soutenir les pays dans l'élaboration de leurs plans nationaux de développement ainsi que dans le partage des connaissances et l'apprentissage.

Soixante-treize pays se sont dits intéressés à collaborer avec le secrétariat et le Mécanisme mondial pour élaborer un plan national de développement. Soixante d'entre eux ont déjà finalisé leur plan et neuf autres sont en train d'élaborer le leur. Les plans nationaux de développement ont pour objectif de réviser la stratégie de gestion de la sécheresse au niveau national et de la faire passer d'une perspective de réaction à la crise à une perspective de prévention du risque. Ils doivent être harmonisés avec les cadres nationaux pertinents et y être intégrés.

Certaines activités de planification de la politique de lutte contre la sécheresse ont été menées à bien dans plusieurs pays et régions. Un atelier de formation et de planification destiné aux pays du sud de l'Amérique latine a été organisé pour soutenir l'élaboration de politiques nationales de lutte contre la sécheresse et de plans de préparation aux sécheresses. Deux projets régionaux ont été mis en œuvre, un pour l'Asie centrale et un autre pour les pays membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). Les deux projets visaient à renforcer les capacités techniques et institutionnelles de gestion de la sécheresse grâce à un meilleur partage des données sur les systèmes d'alerte rapide et de suivi, au profilage des risques de sécheresse et à des mesures réalisables d'atténuation des risques de sécheresse. Le projet concernant l'Asie centrale a abouti à une stratégie régionale globale de gestion de la sécheresse et d'atténuation de ses conséquences, adoptée en octobre 2021, et à un plan d'action pour la période 2021-2030. Le projet de la SADC a débouché sur une stratégie régionale de résilience face à la sécheresse (2022-2032) qui recense neuf objectifs stratégiques pour soutenir les pays de la région.

Le secrétariat et le Mécanisme mondial collaborent avec plusieurs entités des Nations Unies compétentes pour appuyer le renforcement des capacités nationales de surveillance de la sécheresse. La série d'indicateurs de l'objectif stratégique 3, adoptés lors de la quatorzième session de la COP constitue le principal outil de la Convention pour le suivi et l'évaluation au niveau mondial des conséquences de la sécheresse. Ces indicateurs ont été utilisés pour la première fois en 2022 pour les rapports nationaux et le Guide des bonnes pratiques pour l'établissement des rapports nationaux sur l'objectif stratégique 3 de la Convention a été publié en 2021. En plus des préparatifs en vue de l'établissement des rapports nationaux, le secrétariat et le Mécanisme mondial ont collaboré avec la FAO pour évaluer la vulnérabilité à la sécheresse et préparer des mesures d'atténuation, dans le cadre d'un projet d'activité habilitante du Fonds pour l'environnement mondial.

Au cours de l'exercice biennal 2020-2021, les activités de partage des connaissances relatives à la sécheresse menées au titre de la Convention ont été axées sur la mise à niveau et l'expansion de la boîte à outils sur la sécheresse. Celle-ci rassemble de nombreux outils provenant de divers partenaires, organisés en trois modules concernant : 1) la surveillance de la sécheresse et l'alerte rapide, 2) l'évaluation du risque de sécheresse et des vulnérabilités et 3) les mesures d'atténuation des risques de sécheresse. Une série de sessions de formation en ligne et de webinaires a également été organisée pour familiariser les parties prenantes avec les fonctionnalités de la boîte à outils interactive sur la sécheresse.

Concernant le financement de la lutte contre la sécheresse, le Mécanisme mondial a élaboré un rapport technique identifiant les instruments et mécanismes potentiels de financement public et privé. Ce rapport définit les principaux obstacles dans ce domaine et formule des recommandations sur les éléments constitutifs de ce financement. Y sont en outre suggérées les grandes étapes de l'élaboration d'une stratégie nationale de financement de la lutte contre la sécheresse et la manière de l'intégrer dans le plan national du pays. Le Mécanisme mondial a également effectué deux autres évaluations à savoir, 1) de la faisabilité et des différentes possibilités de créer un Fonds mondial de résilience face à la sécheresse, y compris les possibilités de définir une structure de fonds potentielle et un modèle de fonctionnement et de financement et 2) la possibilité d'émettre des obligations foncières durables en fonction de la dégradation des sols, qui pourraient également permettre de financer la lutte contre la sécheresse.

Principal résultat escompté en 2020-2023

3.2 Les phénomènes de sécheresse et les tempêtes de sable et de poussière font de plus en plus l'objet d'une alerte rapide, grâce à l'appui et aux informations obtenus en vertu de la Convention

Indicateur 3.2 : Les Parties touchées utilisent les informations découlant du processus de la Convention pour atténuer les effets des tempêtes de sable et de poussière

Le secrétariat a continué de participer activement aux travaux de la Coalition des Nations Unies pour la lutte contre les tempêtes de sable et de poussière. Un plan d'action 2020-2022 a été élaboré sur la base de la stratégie de la Coalition, lequel comprend des groupes de travail sur 1) l'adaptation et l'atténuation, 2) les prévisions et les alertes rapides, 3) la santé et la sécurité, 4) les politiques et la gouvernance et 5) la médiation et la collaboration régionale. Au sein de la Coalition, la FAO a encadré l'élaboration d'un programme mondial qui associe les effets liés aux tempêtes de sable et de poussière à la NDT. Ce programme a pour objectif de renforcer la résilience des communautés dépendantes de l'agriculture qui pâtissent des conséquences négatives d'une exposition accrue aux changements climatiques et de l'augmentation des risques et des effets liés aux tempêtes de sable et de poussière, tout en réduisant et/ou en inversant la dégradation des terres, de créer un environnement permettant de passer à la vitesse supérieure en matière de réduction des causes de ces tempêtes, de leurs effets et de leurs risques dans les secteurs agricoles.

En collaboration avec plusieurs partenaires et l'ISP, le secrétariat a préparé et mis à disposition des informations et des outils pour faire face à ce type de tempêtes, comme suit :

- Un Recueil d'informations et de recommandations relatifs aux tempêtes de sable et de poussière qui fournit des conseils sur la manière d'évaluer et de réduire les risques qu'elles posent. Il comprend des approches et des cadres méthodologiques pour la collecte de données, l'évaluation, la surveillance et les alertes rapides, l'atténuation des effets et la préparation, ainsi que la cartographie des zones d'origine et l'atténuation des causes anthropiques ;
- Une carte de référence mondiale des zones d'origine des tempêtes de sable et de poussière qui fournit des informations pour la planification des mesures d'atténuation des causes et leur surveillance, l'alerte rapide et les évaluations des risques, des conséquences et de la vulnérabilité ;
- Une boîte à outils sur les tempêtes de sable et de poussière qui offre un accès facile aux outils, méthodes, approches, études de cas et autres ressources afin de soutenir l'élaboration et l'application de politiques et de plans relatifs aux tempêtes de sable et de poussière à différents niveaux.

Le secrétariat a commencé à préparer du matériel de formation pour le renforcement des capacités, y compris des cours d'apprentissage en ligne, pour compléter le recueil et la boîte à outils sur les tempêtes de sable et de poussière. Les cours de formation porteront sur l'évaluation des risques liés aux tempêtes de sable et de poussière, la surveillance et l'alerte rapide, ainsi que sur l'atténuation de leurs causes et de leurs effets.

D. Objectif stratégique 4 : Faire en sorte qu'une mise en œuvre efficace de la Convention procure des avantages pour l'environnement mondial

23. Au cours de l'exercice biennal 2020-2021, la réactivation du Groupe mixte de liaison des secrétaires exécutifs des conventions de Rio a permis d'établir un ambitieux programme de travail et de plaidoyer conjoint. Des progrès ont également été réalisés dans l'établissement de liens entre les travaux scientifiques menés dans le cadre des trois conventions de Rio, notamment grâce à la participation de l'ISP à l'examen scientifique des rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Les contributions résultant de la participation de l'ISP aideront à inclure les priorités de la Convention dans l'action menée face aux changements climatiques et vice versa, ce qui peut à son tour favoriser les synergies et une efficacité accrue de la mise en œuvre nationale des deux Conventions.

Principal résultat escompté en 2020-2023
4.1 Le processus de la Convention contribue aux synergies avec les autres conventions de Rio et les mécanismes de coopération connexes sur les changements climatiques et la diversité biologique, et en tire avantage.

Indicateur 4.1 : Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et la Plateforme intergouvernementale science-politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) tiennent compte des contributions découlant du processus de la Convention.

Indicateur 4.2 : La mise au point d'indicateurs communs avec les autres conventions de Rio progresse.

Avec l'appui du secrétariat, l'Interface science-politique a continué de participer aux travaux d'autres groupes et organismes scientifiques internationaux s'occupant des questions relatives à la désertification, à la dégradation des terres et à la sécheresse et à collaborer avec ceux-ci. En 2020-2021, l'ISP a contribué aux rapports, aux groupes de travail et aux processus de l'IPBES, du GIEC, du Groupe technique intergouvernemental sur les sols, du Groupe international d'experts sur les ressources, de l'Initiative pour des indicateurs fonciers mondiaux et du Programme de gestion intégrée de la sécheresse. Ces activités de coordination ont permis aux membres de l'ISP d'acquérir une perspective plus large des travaux d'autres mécanismes scientifiques et elle a pu ainsi s'appuyer sur un contexte et des bases scientifiques supplémentaires pour les travaux qu'elle a menés dans le cadre des deux évaluations scientifiques réalisées au cours de l'exercice biennal.

Les secrétaires exécutifs des conventions de Rio, sous les auspices du Groupe mixte de liaison, ont tenu sept réunions au cours de l'exercice biennal et sont convenus d'une stratégie interne, qui prévoit notamment une coopération en matière de renforcement des capacités, de sensibilisation et de communication. Les déclarations conjointes des secrétaires exécutifs en faveur d'une mise en œuvre plus synergique des trois conventions au niveau national ont été diffusées lors de nombreuses conférences et réunions tenues en ligne.

En septembre 2021, les trois secrétariats ont lancé sur les médias sociaux une campagne intitulée Restoring Balance with Nature (Rétablir l'équilibre avec la nature), qui devrait se poursuivre tout au long de l'année 2022. La campagne sensibilise à l'interdépendance de la désertification, des changements climatiques et de la perte de biodiversité, ainsi qu'aux solutions communes.

Le secrétariat a continué à contribuer aux discussions virtuelles sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 de la Convention sur la diversité biologique. La Convention a également été activement représentée à la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre sur les changements climatiques, tenue à Glasgow, où elle a préconisé l'adoption de solutions fondées sur les terres pour l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements, et souligné l'importance de la restauration et de la gestion durable des terres, qui constitueraient une stratégie économiquement rationnelle de rétablissement post-pandémique et de développement durable pour tous. Au cours de cette Conférence, les secrétariats des conventions de Rio ont organisé une version hybride du Pavillon des conventions de Rio, avec sept sessions pour souligner la complémentarité des trois processus, et la Convention a également accueilli un événement parallèle intitulé « Down to Earth : Making ecosystems and communities more resilient to extreme drought and floods ». Par ailleurs, le secrétariat a collaboré aux activités de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre et de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique de la Convention.

Outre la collaboration avec les secrétariats et les organes de la convention de Rio, le secrétariat a travaillé avec de nombreuses autres entités pour identifier et promouvoir efficacement les questions et les actions présentant un intérêt mutuel. Par exemple, avec la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage, la collaboration a porté sur la promotion de la connectivité écologique en tant que composante essentielle de la restauration des écosystèmes et avec l'Institut pour l'environnement et la sécurité humaine, le secrétariat a participé à l'établissement d'un rapport d'évaluation et de recherche indépendant sur la cohérence entre la gestion durable des terres, l'adaptation écosystémique, la réduction écosystémique des risques de catastrophe et les solutions fondées sur la nature. Le secrétariat étudie actuellement les liens entre les terres, l'eau, les énergies renouvelables, les changements climatiques et les moyens de subsistance dans le cadre de partenariats avec l'Agence internationale pour les énergies renouvelables et d'instituts de recherche, comme l'Université de Tsinghua, ainsi qu'avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI).

E. Objectif stratégique 5 : Mobiliser des ressources financières et non financières importantes et additionnelles à l'appui de la mise en œuvre de la Convention par l'instauration de partenariats efficaces aux niveaux mondial et national

24. Dans le cadre du Mécanisme mondial, la mobilisation des ressources est envisagée sous différents angles complémentaires. Les pays ont bénéficié d'un appui concret dans l'élaboration de projets susceptibles d'être financés et fondés sur leurs cibles de NDT et plans de développement nationaux, notamment en vue d'éviter les obstacles qui surgissent habituellement à un stade précoce du processus d'élaboration. Les initiatives et les projets phares multinationaux à grande échelle, notamment l'Initiative Grande Muraille verte pour le Sahara et le Sahel, ont rassemblé de nombreux partenaires et ont donné aux Parties la possibilité d'accéder à des financements plus importants, d'accroître la coopération

(sous)régionale permettant ainsi que les efforts de mise en œuvre de la Convention aient un impact à grande échelle.

25. L'approche de la participation du secteur privé par la Convention a été révisée afin de mettre davantage l'accent sur la nécessité pour les entreprises de modifier leurs activités afin d'assurer la transition vers une utilisation durable des terres et de faire progresser les chaînes de valeur durables. Des instruments de financement novateurs et des approches du transfert de technologie ont été étudiés comme moyens potentiels de dégager de nouvelles ressources pour la mise en œuvre de la Convention.

Principal résultat escompté en 2020-2023

5.1 Meilleur accès aux ressources au profit de la mise en œuvre

5.1 Éventail des sources de financement destinées à la lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse.

5.2 Les pays parties touchés sont mieux à même de concrétiser leurs idées de projet pour l'application de la Convention sous la forme de projets de qualité.

Le soutien apporté par le Mécanisme mondial aux projets et programmes transformateurs de neutralité en matière de dégradation des terres est présenté au titre du principal résultat escompté 1.1. Le Mécanisme mondial s'est en outre efforcé d'améliorer l'accès des Parties aux ressources allouées à la mise en œuvre en lançant et en encourageant des initiatives phares à grande échelle, en facilitant la participation du secteur privé, en adoptant des approches pour le transfert de technologie et en explorant des financements innovants.

En ce qui concerne les initiatives phares, l'Initiative Grande Muraille verte pour le Sahara et le Sahel a particulièrement attiré l'attention lors du One Planet Summit de janvier 2021 et a récolté des promesses de dons pour un montant de 19 milliards de dollars. Il a été demandé à la Convention d'accueillir l'unité de coordination de l'Accélérateur de la Grande Muraille verte pour la coordination, le suivi et le compte rendu des réalisations de tous les partenaires, structures et institutions de cette initiative afin de soutenir l'Agence panafricaine de la Grande Muraille verte. Les autres initiatives phares régionales ou multinationales à grande échelle auxquelles le Mécanisme mondial a participé comprennent le Programme pour le développement intégré et l'adaptation aux changements climatiques dans le bassin du Zambèze et un programme porteur de transformation pour les petits États insulaires en développement des Caraïbes.

Afin d'encourager une plus grande participation du secteur privé, le Mécanisme mondial a élaboré, en collaboration avec le secrétariat, une stratégie pour le secteur privé 2021-2025. Elle est axée sur deux objectifs principaux : i) faciliter l'investissement et l'utilisation de technologies propres à garantir une production durable en tant que vecteurs de transition vers l'utilisation durable des terres et ii) promouvoir le développement de chaînes de valeur favorisant une consommation durable pour des terres saines et une population en bonne santé. Afin de soutenir la mise en œuvre de la stratégie du secteur privé, le Mécanisme mondial a collaboré avec l'ONUDI sur les innovations en matière de gestion durable des terres, le Forum économique mondial dans le cadre de son défi Mille milliards d'arbres et le Conseil mondial des entreprises pour le développement durable pour élaborer une approche commerciale d'investissement dans la santé des sols. En collaboration avec les partenaires, divers événements et activités promotionnelles ont été organisés pour mobiliser les investissements du secteur privé.

Conformément à son mandat de mobilisation des ressources en faveur du transfert de technologie, le Mécanisme mondial développe un cadre modèle pour le transfert de technologie. Ce cadre explore des possibilités de répartition horizontale de technologies plus matures entre les pays afin de garantir leur disponibilité et accessibilité financière là où elles sont le plus nécessaires, tout en visant à faire progresser les technologies nouvelles et innovantes dans la chaîne de l'innovation. Le Mécanisme mondial a également entrepris une évaluation préliminaire des modèles de financement du transfert de technologie afin d'étudier leur efficacité et leur efficacité relatives, notamment en ce qui concerne i) l'utilisation de financements mixtes publics et privés, ii) l'apport de financement d'amorçage pour les technologies nouvelles et innovantes prometteuses et iii) le financement des centres d'innovation pour le transfert de connaissances et le renforcement des capacités et pour faciliter la mise en réseau afin d'identifier des débouchés commerciaux.

En ce qui concerne les mécanismes de financement novateurs, le Mécanisme mondial a été prié de recenser des instruments de financement potentiels et novateurs dans la lutte contre la sécheresse en se fondant sur leur valeur ajoutée. Les conclusions d'un rapport commandé par le Mécanisme mondial ont été communiquées au Groupe de travail intergouvernemental sur la sécheresse pour examen. Le Mécanisme mondial a également effectué deux autres évaluations sur 1) la faisabilité et les différentes possibilités de créer un Fonds mondial de résilience face à la sécheresse, y compris les différentes options de montage, de fonctionnement et de financement et 2) la possibilité d'émettre des obligations foncières durables conformes aux principes de la NDT qui pourraient également inclure la lutte contre la sécheresse.

En outre, le Mécanisme mondial a commandé un rapport qui explore les instruments permettant d'écologiser l'allègement de la dette en investissant dans les terres, tels que les échanges dettes contre restauration des terres, les obligations liées à la durabilité et d'autres outils qui pourraient lier l'allègement de la dette à la restauration des terres, ainsi qu'une étude préliminaire sur les instruments financiers permettant de tirer parti des transferts de fonds pour la restauration des terres dans les Balkans occidentaux.

La collaboration entre le Fonds pour la neutralité en matière de dégradation des terres, la Facilité d'assistance technique et le Mécanisme mondial a été renforcée, en particulier au niveau des projets, ce dernier apportant un appui pour que l'élaboration du projet sur la neutralité en matière de dégradation des terres réponde aux critères et conditions de financement exigées par ces organismes.

IV. Résultats obtenus par le programme du secrétariat

A. Direction exécutive et administration

26. Le programme de la Direction exécutive et administration a aidé le Secrétaire exécutif à définir les orientations stratégiques du secrétariat et du Mécanisme mondial, à représenter l'organisation à l'extérieur, à coordonner la coopération avec d'autres organisations et à communiquer avec les parties prenantes dans le monde.

27. En 2020-2021, dans le contexte difficile de la pandémie de COVID-19, le groupe de la Direction exécutive et de l'administration a garanti l'efficacité et la cohérence globales des travaux du secrétariat en se concentrant davantage sur les priorités et en introduisant de nouvelles modalités de travail en ligne. Une attention particulière a été accordée au bien-être du personnel grâce à l'aménagement des modalités de travail et en offrant un accès à divers services d'appui. Ces mesures ont été très efficaces et même si certaines activités ont dû être reportées ou revues en raison de la pandémie, notamment la quinzième session de la Conférence des Parties, le secrétariat a réussi à mettre en œuvre son programme de travail et à atteindre les résultats escomptés comme prévu.

28. Le Bureau de liaison de New York, qui fait partie du groupe de la Direction exécutive et de l'administration, a veillé à ce que les questions relatives à la Convention gagnent en visibilité politique auprès de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies. Il a apporté un appui au bureau du Président de l'Assemblée générale des Nations Unies pour organiser le dialogue de haut niveau et autres processus majeurs qui assurent le suivi de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il s'est employé à sensibiliser des groupes spécifiques au Siège de l'Organisation des Nations Unies et à fournir des renseignements et des conseils stratégiques sur des questions concernant la Convention aux États Membres de l'Organisation ainsi qu'à des groupes d'intérêt et à des groupes régionaux. Il a également assuré le secrétariat du Groupe des amis pour les questions de désertification, de dégradation des terres et de sécheresse.

29. Le bureau de l'évaluation de la Convention, qui fait partie du groupe de la Direction exécutive et de l'administration a commandé cinq évaluations et réalisé un audit participatif sur le genre au cours de l'exercice biennal. Il a également assuré le suivi des précédentes évaluations concernant la Convention.

30. Au cours de l'exercice biennal 2020-2021, les services destinés aux organes directeurs de la Convention et les affaires juridiques faisaient également partie du groupe de la Direction exécutive et de l'administration. Compte tenu du fait que les restrictions liées à la pandémie de COVID-19 n'ont pas permis d'organiser des réunions en face à face, le secrétariat de la Convention, en accord avec les Présidents des organes directeurs de cette dernière, a temporairement utilisé/adopté le format dit de « réunion virtuelle » depuis la mi-mars 2020 pour six petites réunions intergouvernementales qui ne pouvaient pas être reportées à une date ultérieure en raison du mandat qui leur a été confié par nos Parties.

31. En outre, des consultations approfondies ont eu lieu avec i) les fournisseurs de services de conférence de la Convention sur les dispositions à prendre ou à prévoir pour les sessions de ses organes directeurs qui doivent avoir lieu au cours de l'exercice biennal, en ce qui concerne leur organisation en ligne ainsi qu'avec ii) les secrétariats des conventions de Rio afin de tirer parti de leur expérience. Il a été conclu que toute approche cohérente pour une organisation efficace de ces sessions en ligne devrait correspondre et répondre aux spécificités du mandat, du cadre juridique et du processus de la Convention. Dans cette optique, le secrétariat a organisé la dix-neuvième session du CRIC, du 15 au 19 mars 2021, sous la forme d'une réunion en ligne et la deuxième session extraordinaire de la COP, du 6 au 9 décembre 2021, selon une procédure d'approbation tacite/écrite, précédée d'un groupe de contact informel en ligne.

32. Pour faciliter la participation active aux sessions officielles en ligne, le secrétariat a fourni des indications détaillées sur la tenue des sessions aux Parties au moyen des notifications officielles qui leur ont été envoyées, en organisant des consultations régionales et en publiant des informations pertinentes sur le site Web de la Convention.

33. Sept documents d'avant-session à traduire ont été traités en temps voulu pour les deux sessions officielles, ce qui porte à 100 % le taux de respect des délais de soumission vis-à-vis de l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG). Cinq autres documents, dont les rapports des sessions, ont également été préparés.

34. Treize réunions des bureaux de la COP, du CRIC et du CST ont été organisées, toutes en ligne.

35. Le groupe de la Direction exécutive et de l'administration a également fourni des conseils sur des questions juridiques, institutionnelles et procédurales et mené à bien des tâches connexes.

B. Communications

36. Au cours de l'exercice biennal 2020-2021, le secrétariat a réalisé des progrès importants dans les efforts qu'il déploie pour mieux faire connaître les objectifs de la Convention à l'appui de son application, grâce à l'utilisation des médias traditionnels et des médias sociaux, à des programmes et campagnes de communication phares et à des plateformes de partage des connaissances. Les campagnes pour la Journée mondiale de la lutte contre la désertification et la sécheresse, le 17 juin, ont été un succès en 2020 et 2021. Les deux événements célébrés dans le monde ont été organisés entièrement en ligne en raison de la pandémie de COVID-19, avec un contenu varié allant d'une table ronde de haut niveau à un concert de musique et des démonstrations de cuisine. Le programme des célébrations a été diffusé en direct sur Facebook, Twitter, YouTube et sur le site Web de la Convention.

37. En 2020, plus de 67 millions de personnes ont été averties via les médias sociaux. Un million de personnes ont participé activement à la célébration (en utilisant la fonction de partage, le bouton « j'aime » et en faisant des commentaires). La manifestation a également donné lieu à 185 articles de presse écrite dans plus de 50 pays et à des reportages radio et télévisés dans de nombreuses langues. Plus de 110 organisations gouvernementales, intergouvernementales et de la société civile ont fait rapport au secrétariat sur les activités qu'elles avaient menées pour célébrer cette Journée.

38. En 2021 plus de 150 millions de personnes dans le monde ont été sensibilisées via les médias sociaux et 280 000 personnes y ont participé directement. Grâce à la couverture médiatique, plus de 700 millions de personnes ont été informées dans plus de 60 pays. Plus de 100 organisations gouvernementales, intergouvernementales et de la société civile ont fait rapport sur les activités qu'elles avaient menées pour célébrer cette Journée.

39. En général, l'audience de la Convention sur les médias sociaux a augmenté massivement entre avril 2019 et janvier 2022, en partie grâce aux campagnes du 17 juin. C'est sur LinkedIn que le taux de croissance a été le plus élevé, avec une hausse de près de 600 % du nombre de followers, alors que sur Twitter il a augmenté de 132 %.

40. Avec le soutien du secrétaire exécutif de la Convention, le Président de l'Assemblée générale a organisé un dialogue de haut niveau en juin 2021 lors de la 75^e session de l'Assemblée générale pour marquer la fin de la Décennie des Nations Unies pour les déserts et la lutte contre la désertification 2010-2020. Les participants au dialogue ont réaffirmé que lutter contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse et parvenir à la NDT étaient des moyens d'accélérer la réalisation des ODD et de reconstruire en mieux au sortir de la pandémie de COVID-19.

41. Pendant l'exercice biennal, les questions relevant du mandat de la Convention et les activités menées dans ce cadre ont été relayées par de nombreux médias grand public. Parmi ceux-ci figurent The Africa Report, Al Jazeera, la British Broadcasting Corporation, Canal+ Afrique, China Global Television Network, la Deutsche Welle, Euronews, The Guardian, Jeune Afrique, Le Monde, New Scientist, le New York Times, Project Syndicate, Reuters et Xinhua News Agency. Le secrétariat a reçu des demandes d'interview de certaines des plus grandes chaînes mondiales ou régionales de radio et de télévision. Les programmes « Terre pour la vie » et Ambassadeurs de la terre de la Convention se sont poursuivis, apportant de nouvelles perspectives et histoires pour enrichir les activités de sensibilisation. La campagne « Héros des terres » de la Convention et les webinaires pour les jeunes, organisés

conjointement avec la Deutsche Welle, ont ciblé les jeunes et ont chacun atteint un public important (1,5 à 5 millions de personnes). À l'occasion de la vingt-sixième Conférence des Parties, sept sessions hybrides ont été organisées dans le cadre du Pavillon des conventions de Rio, une plateforme collaborative qui promeut les synergies entre ces conventions.

42. En ce qui concerne les publications et la diffusion de l'information, douze produits ont été élaborés au cours de l'exercice biennal, notamment une série de supports de connaissances sur la NDT, des recommandations de politique générale sur la sécheresse, des notes d'information sur la réponse de la Convention à la pandémie de COVID-19 et le rapport d'étape sur la mise en œuvre de l'Initiative Grande Muraille verte pour le Sahara et le Sahel. Près de 33 000 personnes se sont abonnées au service Alerte actualités de la Convention.

43. La bibliothèque a mis l'accent sur la diffusion de contenu de référence en ligne et de pages thématiques, la pandémie de COVID-19 ayant limité la diffusion de versions imprimées. Le Pôle de connaissances, le catalogue de la bibliothèque en ligne et les pages thématiques figurent parmi les ressources les plus consultées sur le site Web de la Convention, ce qui témoigne du vif intérêt des visiteurs pour les ressources relatives à la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse.

44. En 2021, le secrétariat a lancé un processus afin d'actualiser l'image de marque de la Convention, la stratégie numérique, le site Web et les campagnes. Les résultats de ce processus seront disponibles dans le courant de l'année 2022, en commençant par le lancement du nouveau site Web en mars.

C. Relations extérieures, politiques et mobilisation

45. Le programme Relations extérieures, politiques et mobilisation (REPM) contribue à inscrire les questions relatives aux terres et à la sécheresse à l'ordre du jour de programmes clefs (aux niveaux mondial et régional) et à élaborer des plans directeurs aux fins de la mise en œuvre de la Convention. Il s'emploie également à renforcer la participation des parties prenantes et partenaires essentiels. Les fonctions des bureaux de liaison régionaux ont été réorganisées dans le cadre de ce programme afin de renforcer la coopération et les activités de sensibilisation menées au titre de la Convention au sein des régions et entre elles, et ce, en facilitant les partenariats et en renforçant la mobilisation et la coordination dans le cadre de chaque annexe concernant la mise en œuvre de la Convention au niveau régional.

46. Au cours de l'exercice biennal 2020-2021, le programme REPM s'est efforcé de maintenir la NDT au rang des priorités politiques à l'échelle mondiale. Il a soutenu l'élaboration de politiques et l'engagement des parties prenantes pour faciliter la remise en état des terres dégradées à grande échelle, en lien avec la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (2021-2030). La restauration des terres a également été définie comme un thème central de la deuxième édition du rapport intitulé Perspectives territoriales mondiales, qui sera lancée en marge de la quinzième session de la Conférence des Parties.

47. Le programme REPM a coordonné les actions du secrétariat autour du nouveau programme de lutte contre la sécheresse établi au titre de la Convention. Il a assuré le service du GTI sur la sécheresse, a poursuivi et développé les partenariats autour de la boîte à outils sur la sécheresse et a soutenu le Mécanisme mondial pour aider les pays à élaborer leurs programmes nationaux de développement.

48. En outre, il a contribué à favoriser la mise en œuvre du Plan d'action pour l'égalité des sexes afin d'aider les Parties à associer davantage les femmes à l'application de la Convention, en tant qu'agents et bénéficiaires, et consigner par écrit les résultats et les enseignements tirés de l'application d'une approche tenant compte des questions de genre. Il a organisé le processus interne du secrétariat et du Mécanisme mondial pour renforcer leurs capacités à prendre en compte les questions de genre.

49. En collaboration avec la FAO, le programme REPM a encadré l'élaboration du guide technique sur les régimes fonciers (appliquant à la Convention les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale) et a participé à un groupe de

travail pour une meilleure sensibilisation aux régimes et droits fonciers. Il a participé activement à la coalition des Nations Unies pour la lutte contre les tempêtes de sable et de poussière et, avec ses partenaires, a élaboré une carte de référence mondiale des zones d'origines des tempêtes et des directives techniques pour atténuer leurs conséquences.

50. Le programme REPM a coordonné les activités du secrétariat pour le Sommet sur les systèmes alimentaires qui s'est tenu en septembre 2021, notamment celles concernant les systèmes de production alimentaire respectueux de la nature. Ces activités ont donné lieu à de nouveaux partenariats liés à la santé des sols et à la biodiversité agricole.

51. Pour faire en sorte que les partenariats et les synergies relatifs à la mise en œuvre de la Convention créent de la valeur ajoutée, les responsables du programme REPM ont activement collaboré avec les groupes de parties prenantes qui sont essentiels pour l'application effective de la Convention, en particulier les organisations de la société civile et les jeunes. Au cours de l'exercice biennal, 67 nouvelles organisations ont soumis leurs documents d'accréditation à la Conférence des Parties. Le programme REPM a également collaboré avec le Mécanisme mondial pour encourager la participation du secteur privé à la mise en œuvre de la Convention à tous les niveaux et à l'élaboration de la nouvelle stratégie du secteur privé de la Convention.

52. Il a facilité la collaboration dans le contexte du Groupe mixte de liaison et a fourni des contributions concernant la mise en œuvre de la Convention à divers processus et événements concernant la biodiversité et les changements climatiques.

53. Les bureaux de liaison régionaux ont représenté la Convention et se sont employés à faire reconnaître l'importance de ses objectifs et avantages pour les Parties dans les régions respectives et ont aidé les pays visés à chaque annexe concernant la mise en œuvre régionale à échanger des points de vue, à identifier des sujets et des mesures d'intérêt commun et à mener une action conjointe pour appliquer la Convention. Ils ont également contribué à la création de partenariats et à la mobilisation de ressources pour répondre aux exigences et aux besoins spécifiques des pays visés par les différentes annexes concernant la mise en œuvre régionale, ainsi qu'à l'échange d'informations et à la communication au sein des régions. Les parties non visées par une de ces annexes ont également été soutenues par des dispositions spécifiques mises en place par le Programme REPM.

D. Science, technologie et innovation

54. Le programme pour la science, la technologie et l'innovation soutient la coopération scientifique et contribue aux évaluations scientifiques, à l'établissement de rapport et aux processus d'examen nationaux et gère les fonctions du secrétariat en matière de renforcement des capacités et d'innovation.

55. Ce programme a apporté un appui à l'ISP dans la réalisation de ses deux objectifs d'orientation scientifique et politique et dans ses activités de coordination avec sept autres mécanismes scientifiques. En plus du soutien technique, il a facilité la collaboration virtuelle entre les membres de l'ISP en organisant ses quatre réunions, dont la première en présentiel, les deux suivantes en ligne et la dernière en format hybride.

56. En plus d'aider l'Interface à mener à bien son programme de travail, le programme pour la science, la technique et l'innovation s'est également occupé des préparatifs de fond des réunions du Bureau du CST ainsi que de sa quinzième session. Il a représenté le secrétariat dans les réunions et processus scientifiques d'autres organes intergouvernementaux ainsi que dans les dialogues bilatéraux avec diverses parties et organisations. Il a également fourni une contribution scientifique en réponse aux demandes des praticiens, de la société civile, des chercheurs et des journalistes et a contribué directement ou dans des revues scientifiques à un large éventail de publications pertinentes.

57. Le programme a achevé les préparatifs nécessaires au cycle 2022 d'établissement des rapports nationaux en définissant des normes minimales de qualité des données, en mettant à jour les orientations méthodologiques, en améliorant les formulaires d'établissement de rapports et en développant de nouvelles fonctionnalités dans la plateforme de notification en ligne. Le portail pour la communication d'informations est désormais accessible et le

programme coordonne l'assistance technique fournie aux Parties pour la préparation de leurs rapports nationaux. Le programme a également coordonné les préparatifs de fond et l'organisation des travaux de la réunion intersessions du CRIC en mars 2021 et a préparé les réunions du Bureau du CRIC.

58. Pour répondre au besoin croissant en matière de fourniture continue d'informations relatives à la Convention, le programme a coordonné une équipe spéciale interne chargée d'effectuer un inventaire des données et des sources existantes et a préparé une feuille de route pour améliorer l'approche de la création d'un centre de données de la Convention. Ce centre sera basé sur le portail et registre électronique actuel d'examen des résultats et d'évaluation de la mise en œuvre.

59. La Plateforme en ligne pour le renforcement des capacités de la Convention a continué d'attirer des visiteurs. Le contenu de la Plateforme a été constamment actualisé et un effort particulier a été fait pour accroître la quantité de ressources disponibles dans des langues autres que l'anglais. Elle a permis de dispenser divers cours de formation et d'apprentissage en ligne sur des thèmes clefs visés par la Convention, tels que la NDT, l'élaboration de projets porteurs de transformation, l'établissement de rapports nationaux et l'intégration des questions d'égalité des sexes. Diverses campagnes, concours et expositions organisés sous l'égide de la Plateforme ont permis d'atteindre un nouveau public et de sensibiliser ainsi le grand public à la Convention.

E. Services administratifs

60. Le programme Services administratifs veille à la prestation efficace et rationnelle de services au secrétariat et au Mécanisme mondial dans les domaines de la gestion financière, des ressources humaines, des voyages, des achats et des technologies de l'information, conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies et de la Convention.

61. Les services administratifs ont continué d'aider les programmes à s'acquitter de leurs tâches importantes et, malgré les défis posés par la pandémie de COVID-19, ont traité 32 procédures de recrutement de personnel et plus de 100 procédures de recrutement de consultants et ont donné suite à 60 demandes d'achat de biens et de services. Si les déplacements et les réunions en présentiel ont été empêchés la plupart du temps, plusieurs événements virtuels ont été organisés, notamment la dix-neuvième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention, la deuxième session extraordinaire de la COP et de son groupe informel, les célébrations de la Journée mondiale de la lutte contre la désertification et la sécheresse (17 juin) pour 2020 et 2021 et une réunion ministérielle de l'Initiative Grande Muraille verte pour le Sahara et le Sahel. Les services administratifs, et notamment le personnel chargé des technologies de l'information, ont joué un rôle clef dans l'organisation de ces réunions.

V. Réalisations du Mécanisme mondial

62. Au cours de l'exercice biennal 2020-2021, le Mécanisme mondial s'est attaché à soutenir l'élaboration de plans nationaux de lutte contre la sécheresse et à faire progresser la définition et la réalisation des cibles de neutralité en matière de dégradation des terres. Au total, 69 des 73 pays qui ont exprimé leur intérêt ont progressé dans l'établissement de leur plan national de développement. Le Programme de définition de cibles de NDT a aidé 129 pays participants, dont 106 ont achevé la définition de leurs cibles et 100 ont publié leur rapport relatif à la NDT sur le site Web de la Convention.

63. Le Mécanisme mondial a ensuite répondu aux demandes des Parties pour soutenir l'élaboration de propositions de projets axés sur la gestion des terres satisfaisant aux exigences de qualité des bailleurs de fonds publics et privés. Le portefeuille se compose actuellement de 59 projets nationaux associant 55 pays (23 notes conceptuelles de projets nationaux ont été élaborées, 10 sont en cours de préparation et 26 n'ont pas encore été établies) et de 6 projets régionaux ou multinationaux associant 41 pays (3 notes conceptuelles régionales ont été élaborées, 2 sont en cours de préparation et une autre doit encore être

établie). Une attention particulière a été accordée à l'intégration des questions de genre dans les notes conceptuelles et les propositions de projet. Douze projets et programmes porteurs de transformation (2 projets régionaux et 10 projets nationaux) ont bénéficié d'un soutien supplémentaire pour préparer des études spécifiques sur le genre, telles que des analyses des écarts entre les sexes et des plans d'action en faveur des femmes.

64. En outre, 7 projets ont été soutenus dans le cadre du Partenariat pour le verdissement des terres arides de l'Initiative de Changwon. La collaboration entre le Fonds pour la neutralité en matière de dégradation des terres, la Facilité d'assistance technique et le Mécanisme mondial a été renforcée, particulièrement au niveau des projets, ce dernier contribuant à veiller à ce que la préparation des projets de NDT réponde aux critères et aux conditions fixées au titre de la filière de la Facilité d'assistance technique et du Fonds pour la neutralité en matière de dégradation des terres.

65. Si les projets et programmes nationaux constituent la clef de voûte des activités des Parties et reçoivent le soutien du Mécanisme mondial, un travail de plus en plus important est réalisé par le biais de projets de plus grande envergure à l'échelle des territoires.

66. L'Initiative Grande Muraille verte pour le Sahara et le Sahel est une de ces initiatives phares qui vise à remettre en état, d'ici 2030, 100 millions d'hectares de terres dégradées, à capter 250 millions de tonnes de carbone et à créer 10 millions d'emplois verts. En janvier 2021, comme pour donner suite au rapport sur l'état d'avancement de la Grande Muraille verte (publié en septembre 2020) des contributions d'un montant de 19 milliards de dollars ont été annoncées lors du « One Planet Summit » pour soutenir de nouveaux projets de l'Initiative. C'est également lors de ce sommet qu'a été créé l'Accélérateur de la Grande Muraille verte afin de faciliter la coordination et la collaboration entre les partenaires de l'Initiative. Il a été demandé à la Convention d'accueillir l'unité de coordination de l'Accélérateur et de soutenir la coordination, le suivi et l'établissement de rapports sur les réalisations de tous les partenaires, structures et institutions de l'initiative Muraille verte pour le Sahara en collaboration avec l'Agence panafricaine de la Grande Muraille verte. Un premier cadre de suivi des résultats a été établi avec les agences nationales de l'Initiative et validé par elles. L'Initiative Grande Muraille verte est conforme aux objectifs et ambitions des Parties à la Convention.

67. D'autres initiatives phares régionales ou multinationales à grande échelle prennent forme, notamment le Programme pour le développement intégré et l'adaptation aux changements climatiques dans le bassin du Zambèze.

68. Afin d'encourager une plus grande participation du secteur privé, le Mécanisme mondial a élaboré une stratégie pour le secteur privé 2021-2025 en collaboration avec le secrétariat. Elle est axée sur deux objectifs principaux : i) faciliter l'investissement et l'utilisation de technologies propres à garantir une production durable en tant que vecteurs de transition vers l'utilisation durable des terres et ii) promouvoir le développement de chaînes de valeur favorisant une consommation durable pour des terres saines et une population en bonne santé. Conformément à cette stratégie et à son mandat de mobilisation des ressources en faveur du transfert de technologie, le Mécanisme mondial développe un cadre modèle pour le transfert de technologie.

69. En ce qui concerne le financement innovant, il a été demandé au Mécanisme mondial d'identifier les instruments de financement potentiels et innovants pour lutter contre la sécheresse, sur la base d'une valeur ajoutée clairement identifiée. Les conclusions d'un rapport commandé par le Mécanisme mondial ont été transmises pour examen au Groupe de travail intergouvernemental sur la sécheresse. Le Mécanisme mondial a réalisé deux évaluations supplémentaires sur la faisabilité et les possibilités de créer un Fonds mondial de résilience à la sécheresse et d'émettre des obligations en faveur de la gestion durable des terres. En outre, le Mécanisme mondial a commandé un rapport concernant les instruments permettant d'écologiser l'allègement de la dette et une étude préliminaire sur les instruments financiers permettant de tirer parti des transferts de fonds des migrants pour la restauration des terres dans les Balkans occidentaux.

VI. Conclusions et recommandations

70. La Conférence des Parties souhaitera peut-être se pencher sur les résultats obtenus par le secrétariat et le Mécanisme mondial durant l'exercice biennal 2020-2021 et utiliser cette information lors de son examen du plan de travail, du programme et du budget pour les années à venir.
